

3LP INVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 1 200 euros
Siège social : 9, rue de la Croix Saint-Jacques,
88200 ST NABORD
RCS EPINAL 917 951 147

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 02 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le deux février,
A seize heures,

Les associés de la Société 3LP INVEST se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 9, rue de la Croix Saint-Jacques 88200 ST NABORD, sur convocation faite par le Président adressée à chaque associé.

Sont présents :

Monsieur Léo LAMBOLEZ, titulaire de 60 actions ordinaires en pleine propriété,
Monsieur Louis PRODINGER, titulaire de 60 actions ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 120 actions sur les 120 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Louis PRODINGER, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Léo LAMBOLEZ est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Lecture du rapport du Président,*
- *Agrément de l'apport des actions de Monsieur Léo LAMBOLEZ et de Monsieur Louis PRONDINGER au profit d'une société en cours de constitution et agrément d'une nouvelle associée,*
- *Modification corrélative des statuts,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris connaissance du projet de Monsieur Léo LAMBOLEZ d'apporter à la société 3LP CONSULTING, ayant pour siège social 9, rue de la Croix Saint-Jacques, 88200 ST NABORD, qui sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'EPINAL, soixante (60) actions lui appartenant dans la Société, déclare, conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts, autoriser cet apport et agréer expressément la société 3LP CONSULTING en qualité de nouvelle associée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris connaissance du projet de Monsieur Louis PRONDINGER d'apporter à la société 3LP CONSULTING, ayant pour siège social 9, rue de la Croix Saint-Jacques, 88200 ST NABORD, qui sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'EPINAL, soixante (60) actions lui appartenant dans la Société, déclare, conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts, autoriser cet apport et agréer expressément la société 3LP CONSULTING en qualité de nouvelle associée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que l'article 8 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après :

« ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à MILLE DEUX CENTS EUROS (1 200,00 euros).

Il est divisé en 120 actions de DIX EUROS (10,00 euros) chacune, entièrement souscrites, numérotées de 1 à 120.

Par apport des 120 actions détenues pour moitié par Monsieur Louis PRODINGER et pour moitié par Monsieur Léo LAMBOLEZ à la société 3LP CONSULTING, constaté par acte sous seing privé, les actions sont attribuées et réparties comme suit :

*- à la société 3LP CONSULTING,
à concurrence de cent vingt actions en pleine propriété,
numérotées 1 à 120, ci*

120 actions

Total égal au nombre de actions composant le capital social :

120 actions »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Louis PRODINGER
Le Président

Monsieur Léo LAMBOLEZ
Le secrétaire